

14 | 2023

INTERFRANCOPHONIES

Revue des littératures et cultures d'expression française



La traduction intralinguale dans la francophonie

Myriam Vien et Fernando Funari (éds.)

Révérands Pères vêtus de Blanc et Sauvages nus peints de rouge

Variations sur le thème de la nudité des Indiens Caraïbes dans les chroniques françaises de la colonisation des XVII^e-XVIII^e siècles

Alessandro Costantini

Abstract | Les *Chroniques, Relations et Histoires* concernant la Caraïbe au cours de sa colonisation de la part des Français, au XVII^e-XVIII^e siècles, sont nombreuses : elles sont l'œuvre de missionnaires, voyageurs, voire de flibustiers. Différents sont les mobiles qui les y amènent et qui les poussent à rendre compte de ce qu'ils voient ; cependant, même dans la diversité de leurs points de vue et de leurs styles d'écriture, nombreuses sont les constantes thématiques que leurs textes présentent : entre autres, l'aspect des Sauvages Caraïbes, leur nudité totale ou presque.

À partir de plus d'une vingtaine de textes, rédigés et/ou publiés entre 1617 et 1730, ce travail se propose de rendre compte de *toutes* ces observations et d'en dresser un bilan critique : des faits observés et aussi – et surtout – de la manière de les observer.

Mots-clé | Caraïbes, Relations, colonisation française, nudité des Sauvages, couleurs.

DOI | [10.17457/IF/2023/COS](https://doi.org/10.17457/IF/2023/COS)

Pour citer cet article: Alessandro Costantini, « Révérands Pères vêtus de Blanc et Sauvages nus peints de rouge. Variations sur le thème de la nudité des Indiens Caraïbes dans les chroniques françaises de la colonisation des XVII^e-XVIII^e siècles », dans *Interfrancophonies*, n° 14, « La traduction intralinguale dans la francophonie » (Myriam Vien et Fernando Funari éds.), 2023, pp. 137-164.



Interfrancophonies, revue des littératures et des cultures d'expression française, souhaite contribuer au développement des rapports culturels entre les pays francophones et les écrivains qui, à titre individuel, ont choisi le français comme langue d'écriture et de communication. Née de l'idée de Ruggero Campagnoli, en 2003, et actuellement dirigée par Paola Puccini, *Interfrancophonies* espère – sans exclure une perspective comparatiste, et sans se référer à un quelconque « modèle », linguistique, politique ou économique, colonial ou postcolonial – contribuer à la définition et à l'illustration de l'identité, des problèmes et des interrogations de chacun.

Grâce à une tradition solide de travail en commun et au renouvellement de son comité scientifique international, *Interfrancophonies* confirme avec cette “nouvelle série” une mission déjà entamée il y a plus d'une décennie ; elle met ainsi à la disposition des chercheurs et des curieux, à travers son nouveau site en libre accès et dans le respect des standards scientifiques internationaux, un organe fondamental de recherche qui se veut aussi un espace de dialogue.

Interfrancophonies paraît une fois par an avec un numéro thématique. Les articles proposés sont évalués en double blind peer review ; n'hésitez pas à consulter la page Consignes aux auteurs ou à écrire à la Rédaction pour tout renseignement supplémentaire.

Directrice émérite

Anna Paola SONCINI FRATTA (Alma Mater Studiorum – Università di Bologna)

Directrice

Paola PUCCINI (Alma Mater Studiorum – Università di Bologna)

Comité de direction

Alessandro COSTANTINI (Università Ca' Foscari – Venezia)

Cristina SCHIAVONE (Università di Macerata)

Francesca TODESCO (Università degli Studi di Udine)

Comité de rédaction

Fernando FUNARI – Rédacteur en chef (Università degli Studi di Firenze)

Benedetta DE BONIS (Alma Mater Studiorum – Università di Bologna)

Eleonora MARZI (Alma Mater Studiorum – Università di Bologna)

Myriam VIEN (Alma Mater Studiorum – Università di Bologna)

Chiara GAGLIANO (Alma Mater Studiorum – Università di Bologna)

Silvia BORASO (Università Ca' Foscari – Venezia)

Sara DEL ROSSI (Università di Varsavia)

Comité scientifique

Alessandro COSTANTINI (Università Ca' Foscari – Venezia)

Fernando FUNARI (Università degli Studi di Firenze)

Patricia GODBOUT (Université de Sherbrooke)

Catia NANNONI (Alma Mater Studiorum – Università di Bologna)

Falilou NDIAYE (Università di Macerata)

Paola PUCCINI (Alma Mater Studiorum – Università di Bologna)

Cristina SCHIAVONE (Università di Macerata)

Anna Paola SONCINI FRATTA (Alma Mater Studiorum – Università di Bologna)

Francesca TODESCO (Università degli Studi di Udine)

Josée VINCENT (Université de Sherbrooke)

Conseil scientifique international

Michel BENIAMINO (Université de Limoges)

André-Patient BOKIBA (Université Marien Nguoubi)

Yves CHEMLA (Université Paris Descartes)

Jean François DURAND (Université de Montpellier)

Gilles DUPUIS (Université du Québec à Montréal)

Georges FRERIS (Università Aristotele di Salonicco)

Dominique GARAND (Université du Québec à Montréal)

Jean JONASSAINT (Syracuse University)

Marc QUAGHEBEUR (Directeur des Archives et Musée de la Littérature de Bruxelles)

Antoine TSHITUNGU KONGOLO (Université de Lubumbashi)

Molly LYNCH (Université Paris IV)

Éric LYSØE (Université Clermont-Ferrand II)

Daouda MAR (Université Gaston Berger)

Srilata RAVI (University of Alberta)

Vidya VENCATESAN (Mumbai University)

Mentions légales

© InterFrancophonies 2003 - ISSN 2038-5943

Registré auprès du Tribunal de Bologne n. 7674

Site Web : <http://www.interfrancophonies.org/>

Révérands Pères vêtus de Blanc et Sauvages nus peints de rouge. Variations sur le thème de la nudité des Indiens Caraïbes dans les chroniques françaises de la colonisation des XVII^e-XVIII^e siècles

ALESSANDRO COSTANTINI

Le corps est à l'origine de la relation coloniale car la rencontre entre Européens et Amérindiens est d'abord physique : elle prend forme autour de la découverte de l'autre dans sa corporéité¹.

1. NUDITÉ

1.1. Nudité naturelle

L'INDIEN EST NU. Cette constatation capitale et préliminaire est partagée, dans le fond, par la totalité des chroniqueurs, missionnaires ou voyageurs qui nous ont fourni des *Relations* ou des *Histoires* de la colonisation de la Caraïbe française durant les XVII^e et XVIII^e siècles². *Mutatis mutandis*, cette constatation s'étend jusqu'à

¹ Pour ce qui est du corps des Caraïbes, différemment que pour celui des Indiens du Nord de l'Amérique, la représentation verbale n'est pas fonctionnelle à la « construction du projet colonial » car elle tend surtout à donner un portrait véridique du Sauvage (cf. Stéphanie Chaffray, *Le corps amérindien dans les relations de voyage en Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, 423 p., Thèse de doctorat : Histoire : Université Laval (Québec) et Paris IV-Sorbonne (Paris), 2006, p. 3). Par contre, le portrait qu'en donnent les gravures des volumes parfois n'est que trop idéalisé, sinon stéréotypé : que l'on songe, par exemple, à l'incongruité de certaines images des Amérindiens du Nord, représentés presque nus mais marchant avec des raquettes sur la neige (cf. *ibid.*, p. 222-227). En général, sur les aspects iconographiques et les problèmes de la « genèse d'une mythologie non verbale qui s'est formé en Europe à l'égard du Nouveau Monde » au XVI^e s., cf. Bernadette Bucher, *La Sauvage aux seins pendants*, Paris, Hermann, 1977, p. ix-xiii, qui remarque aussi « l'incapacité des dessinateurs européens à saisir les différences physiques [des Indiens, ce qui fait que] la représentation picturale des Indiens, et plus particulièrement la gravure, se montre en retard par rapport aux descriptions que donnent d'eux les voyageurs dans leurs récits » (*ibid.*, p. 38).

² Cf. le volume dirigé par Bernard Grunberg, *À la recherche du Caraïbe perdu. Les populations amériennes des Petites Antilles de l'époque précolombienne à la période coloniale*, Paris, L'Harmattan, 2015. On y trouvera des notices et des articles sur beaucoup de ces auteurs, notamment sur : Jacques Bouton, Raymond Breton, Guillaume Coppier, André Chevillard, Jean-Baptiste Du Tertre, Maurile de Saint-Michel, Caillé de Castres et le Sieur de La Borde. Parmi les auteurs de ces relations, figurent : 9 laïcs (1617, 1618-20, 1645, 1654, 1674, 1686, 1695, 1763) ; 6 dominicains (1647, 1652, 1659, 1659?, 1667-71, 1722) ; 4

recouvrir le cas des Indiens des autres zones américaines « chaudes » colonisées par les Français : la Guyane et la partie méridionale de l'ancienne Louisiane³.

« Les sauvages de ces îles, nommés Caraïbes soit mâles ou femelles, vont tout nus » : c'est la formule lapidaire qu'utilise l'un des plus anciens textes connus de la colonisation française de la Caraïbe insulaire, celui de l'Anonyme de Carpentras (1618-1620, p. 95)⁴. Sur ce point, l'opinion du flibustier anonyme ne diffère pas de celle de l'engagé Guillaume Coppier (1645, p. 57), qui lui aussi remarque :

Ils s' appellent *Caribes*, ou *Carrahybbos* ; ils portent leurs cheveux un peu plus longs que nous ; les femmes se les tressent & laissent choir sur leurs espauls, comme font des Suissesses ; ils vont le corps entierement nud, tant les hommes que les femmes, mesmes leurs parties honteuses, & ce sans aucune honte [...].

jésuites (1640, 1655, 1726, 1730) ; 1 franciscain (1698) ; 1 carme (1652 ; 1 prêtre libre (1664) ; 1 pasteur protestant (1658).

³ L'ancienne Louisiane, celle des premiers temps de la colonisation française, était beaucoup plus vaste que l'actuelle : elle comprenait le territoire qui, de la vallée du Mississippi, s'étendait vers l'Ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses et au Nord jusqu'au Canada.

⁴ Pour les manuscrits anciens restés longtemps inédits et qui n'ont été publiés qu'à l'époque moderne ou contemporaine, comme dans ce cas, dans la référence aux pages j'indiquerai la date de leur rédaction (certaine ou présumée) et non pas celle de leur publication. Un texte français plus ancien, et qui aborde lui aussi le sujet de la nudité des Indiens 'Caraïbes' – bien qu'il ne traite que des Indiens de la Guyane et de la province de Cumana – est celui de Jean Mocquet (1617). C'est un texte qui est toutefois de nature hétéroclite, car, ainsi que l'indique son titre, il relate des voyages « en Afrique, Asie, Indes Orientales et Occidentales » ; toutes les îles caribéennes qu'il nomme dans sa narration (Santa Lucia, Tobago, Trinidad, Marguerite, Portorico, Bermude), il ne fait que les effleurer, que les côtoyer (cf. Jacques de Dampierre, *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1492-1664)*, Paris, A. Picard et Fils, 1904, p. 24, note 1). Jean Mocquet enregistre scrupuleusement à chaque fois la nudité des Indiens présents, mais il s'en étonne un peu, toujours, bien qu'au début il pose pour une fois la nudité des Indiens comme une condition générale (« [...] nous apperceusmes en mer un Cannoe ou il y avoit dix-sept Indiens qui venoient vers nous [...] ils estoient tous nuds & peints comme ils vont en ce pays la », Jean Mocquet 1617, p. 79). Par la suite, c'est comme s'il n'arrivait pas à reconnaître la nudité de ces Indiens en tant que constante corporelle, règle, condition fondatrice de leur manière de vivre : « [...] leur Capitaine avoit fort bonne façon, encore qu'il fust tout nud & luy seul avoit un langoustin, qui est une petite piece de coton peinte, dont il couvroit sa nature » ; « Tous les Indiens [...] estoient acourus là de leurs habitations [...] & estoient en grand nombre, hommes, femmes & enfans tous nuds, comme quand ils sortent du ventre de leurs meres ; sinon de quelques patinostres dont ils se parent le corps » ; « [nous ...] fusmes en une cabane ou il y avoit force Indiens, hommes & femmes, & yen avoit une entr'autres agee de quelque 17. ou 18. ans qui piloit dans un mortier [...] : Et bien qu'elle fust toute nuë, elle ne soucioit pas que je fusse vis à vis d'elle. » ; « [...] les femmes, filles, & enfans venoient fort librement à bord de nostre navire, sans faire mine d'aucune honte ou vergongne pour leur nudité, sinon qu'elles serroient les jambes tousiours, côme les croisans » ; « [...] il y eut une Indienne qui estant assise toute nuë dans son *amaca* ou lit pendant, commença un chant assez plaisan & agreable, qui dura long temps [...] » ; « les Indiens estans tous nuds » ; « Tous ces Indiens & Indiennes nuës qu'elles sont, accouroient pour me voir venir avec mon cōpagnon [...] » ; « Je luy demâday de l'eau [...], & soudain il m'en fit apporter par sa femme qui estoit d'assez belle façon, encor qu'elle fust toute nuë » (Jean Mocquet 1617, p. 79, 81, 87, 108, 115, 117, 130).

C'est l'opinion aussi des ministres de Dieu venus plus tard dans la région : du Père Maurile de Saint-Michel (1652, p. 148), carme, qui remarque aussi que « quelques-uns s'estonnent comme ils vont nus dans les combats⁵ » ; du pasteur protestant Charles de Rochefort (1658, p. 386), qui en fait implicitement une question climatique (« Cette nudité règne au long et au large sous la zone Torride comme chacun sait ») ; du Père Chevillard (1659, p. 143), dominicain ; du Père Du Tertre (1667-71, t. 2, p. 357), dominicain lui aussi qui, après avoir fait l'éloge des qualités physiques, psychologiques et sociales de ces bons sauvages, par un tour euphémistique annonce leur nudité (« ils n'ont point d'autre vestement que celui duquel la nature les a couverts⁶ »). La pulsion euphémisatrice à l'égard de cette nudité 'naturelle' va encore plus loin, jusqu'à l'opacisation de l'énoncé par le latin, chez l'Anonyme de Grenade (1659, p. 58), un dominicain vraisemblablement, qui, d'un groupe d'Indiens Galibis armés et ornés de plumes de perroquets, de bijoux au nez, au col et aux doigts, précise qu'ils étaient tous « *in puris naturalibus*, hommes et femmes, grands et petits⁷ ». Et jusqu'à l'employé aux affaires d'une compagnie royale, Caillé de Castres (1694), qui, en ouverture de son chapitre IX sur l'habillement et les parures des Caraïbes, assume cette nudité comme justification de ses omissions de chroniqueur : « Nous n'aurons pas beaucoup de matières à nous étendre dans ce chapitre, car les Caribes allant tous nus, nous n'emploierons pas beaucoup de temps à faire une description de leurs habillements » ; quitte cependant, par scrupule d'écrivain et chroniqueur, à préciser : « Mais pour suivre l'ordre des chapitres et donner contentement au lecteur sur toute chose, je n'ai pas trouvé à propos de passer outre sans décrire les ornements dont ils se servent comme vêtements » (Castres, 1694, p. 88)⁸.

L'Indien n'est véritablement nu que pour l'œil chrétien du colonisateur : sa nudité est une invention européenne, une représentation⁹. En effet, la catégorie du vêtement ne lui est pas

⁵ Nus, mais revêtus et parés de leurs peintures de guerre comme d'armes et de cuirasses. Cf. Odile Gannier, *Les derniers Indiens des Caraïbes : Image, mythe et réalité*, Martinique – Guyane – Guadeloupe, Ibis Rouge, 2003, p. 191.

⁶ Il étend ce caractère naturel aux autres aspects de leur socialité, tous sous le signe de la non-vergogne : « Ils n'ont aucune vergogne de leur nudité, ils rottent, pettent, font toutes les autres necessitez naturelles sans aucune circonspection » (Du Tertre 1667-71, t. 2, p. 376).

⁷ Cf. Anonyme de Grenade (1659, p. 57 ; rééd. 2013, p. 145-146).

⁸ J'ai pu avoir accès à *De Wilde ou Les sauvages Caribes Insulaires d'Amérique*, grâce à M. Xavier Chevallier, Directeur de la Bibliothèque départementale de la Martinique, qui a eu l'amabilité de bien vouloir m'envoyer une photocopie de la première édition de ce texte, publiée par les soins du Conseil général de la Martinique, en 2002, pratiquement introuvable.

⁹ Cf. Christian Marouby, *Utopie et primitivisme (Essai sur l'imaginaire anthropologique à l'âge classique)*, Paris, Seuil, 1990, p. 127-129 ; cf. aussi Jean-Claude Blachère (« Le Nu et le Vêtu », dans Jean-François Durand et Michel Naumann (éds.), *Nudité, sauvagerie, fantasmes coloniaux dans les littératures coloniales*, 2004, p. 43-56), au sujet de l'œil colonial européen sur le Nu nègre africain. À la différence de ce

totale­ment étran­gère (il porte brodequins, ceintures, écharpes etc.) : toutefois ce qui le recouvre – partiel­le­ment, il est vrai – ne recouvre pas réelle­ment ce qui ne doit pas être montré. Cela ne compte donc pas, puisque les ‘parties honteuses’ ne sont pas cou­vertes¹⁰.

L’Indien donc se montre ou appa­raît nu : les critiques et les historiens de la littérature qui s’oc­cupent des relations sur la colonisation française de la Caraïbe, sont eux aussi nets là-dessus¹¹.

Et pourtant ! Et pourtant, l’Indien n’est pas si nu qu’on le dit : du moins, pas tout à fait, pas toujours, pas de la même manière, pas dans les mêmes circonstances, pas en tout temps ou en tout lieu. Sa nudité est souvent relative, surtout dès qu’on quitte les îles pour la terre ferme américaine (Guyane et Louisiane) ou que, progrès de la colonisation aidant, on s’approche davantage de l’époque contemporaine (témoignages des Pères Labat, 1722, et Chrétien, 1725).

Pour la Guyane, le Père Pelleprat (1665, 2^e partie, p. 68), jésuite, remarque que « nos Sauvages sont tou­jours nus, à la réserve d’un petit ouvrage de coton que les hommes portent devant, & les femmes devant, & derriere ». De même le Sieur Froger, ingénieur (1698, p. 167) : « ils vont tous nus à l’exception des parties honteuses, qu’ils couvrent d’une petite ceinture de coton, qui leur passe entre les jambes ; les femmes y ont un morceau de toile d’un demy pied en carré, qu’ils appellent Camisa, & qui est ordinairement tissu de Rassade de diverses couleurs, & sur tout la blanche, qu’ils préfèrent à tout autre : il y en a qui ont seulement une feuille de Carret pendue à leur ceinture ». Le flibustier Oexmelin (1686, t. 2, p. 313-314)¹², lui aussi remarque que « pour vestemens, encore tous n’ont pas des ceintures de coton, mais seulement de certaine écorce d’arbres, qui battue entre deux pierres devient douce

dernier, le Nu indien n’est nullement érotisé, car ceux qui le découvrent sont le plus souvent des missionnaires ou des agents à quelque titre d’une mission qui se veut explicitement évangé­lisatrice aussi. Leur regard se pose sur une nudité générale, d’êtres humains quoique sauvages ; le regard européen sur la nudité noire africaine vise – ou peut-être lorgne – au contraire, surtout la nudité féminine.

¹⁰ Cf. Enea Balmas, *Il buon selvaggio nella cultura francese del Settecento*, Milano, Cisalpino/Goliardica, 1980, p. 282.

¹¹ « Aux yeux des Français qui débarquent, le Caraïbe est d’abord l’homme nu » (Régis Antoine, *Les écrivains français et les Antilles (Des premiers Pères Blancs aux Surréalistes Noirs)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1978, p. 51). De même, sinon pire, il en allait auparavant, aux yeux des premiers colonisateurs, les Espagnols : l’Indien, pour Colomb, « fait partie du paysage [...] Physiquement nu, l’Indien l’est aussi culturellement » (Roger Toumson, *La transgression des couleurs : Littérature et langage aux Antilles (XVIII^e, XIX^e, XX^e siècles)*, Paris, Éd. Caribéennes, 1989, p. 136-137). Le Père Charlevoix (1730, t. 1, p. 89), racontant la rencontre de Colomb et des Indiens de Cuba, constate que « les hommes [...] & les femmes [...], les uns et les autres étoient nus », sans nulle autre précision. Cf. Odile Gannier, *Les derniers Indiens...*, cit., p. 185. Les voyageurs du XVI^e ne voient et ne peuvent voir rien d’autre, car la simple image de la nudité des Indiens viole un interdit séculaire (cf. Enea Balmas, *Il buon selvaggio...*, cit., p. 26, 283).

¹² Dans les citations, la référence aux pages renvoie toujours à la nouvelle édition française d’Oexmelin de 1699 ; cependant, pour le respect de la chronologie, je garderai comme année 1686, l’année de la première édition française.

comme de la soye ». Le Père Charlevoix (1730, t. 1, p. 37), jésuite, souligne le degré variable de la nudité des anciens Indiens d'Ayiti (hommes nus, femmes portant une espèce de jupon, filles ne portant absolument rien), mais fait aussi ressortir le caractère de censure morale souvent sous-jacente à la constatation de la nudité des Indiens : « Les hommes alloient tout nuds & cachoient assez mal ce qui ne doit point être vu ».

1.2. Nudité sans honte

Cette honte est la honte des autres : ce sont les Européens qui l'éprouvent. Longtemps les Caraïbes se sont vu reprocher leur nudité surtout parce qu'assumée sans honte ; et justement, au Père Bouton (1640, 108), jésuite, qui lui en fait grief, un chef caraïbe répond en bon baragouin que « Non ça bon pour France, bon pour Caraïbe »¹³. L'absence de honte de la part des Indiens est absolue¹⁴ : « Leur nudité est si familière, que la honte d'aller ainsi leur est inconnuë » (Boyer, 1654, p. 274, 280) ; l'on voit « les filles Sauvages de la Louisiane et du Meschasipi [...] *in puris naturalibus*, comme elles sont sorties du ventre de leur Meres & cela jusques à ce qu'elles soient en âge de se marier. Elles n'ont pourtant point honte, par ce qu'elles sont accoutumées à cette nudité » (Hennepin, 1698, p. 185).

Cette absence de honte inspire au Père Maurile de Saint-Michel (1652, p. 135, 137) une justification théologique : « Il sèble d'abord que ces Sauvages n'ayent pas peché en Adam, car ils n'ont honte de leur nudité » ; leur faute leur vient du fait qu'ils sont « sans connoissance d'un premier estre [...] », si bien que'il estime « ces infidels malheureux, de n'avoir d'autres desirs que ceux de la vie presente » : par conséquent, il ne peut leur en tenir rigueur. Plus de quarante ans plus tard, le Père Hennepin (1698, p. 186), franciscain récollet, fera la même considération théologique au sujet des Indiens de la Louisiane¹⁵. Le Père Du Puis (1652, p. 213), dominicain, pour sa part déplace l'observation – et la critique qui en découle – du plan de la conscience individuelle à celui de la morale commune, sociale : « si quelqu'un parmy eux avait cette retenue que de cacher les parties que la nature ne veut pas estre manifestées, il seroit moqué avec menace, s'il n'arrachoit ce qui le couvre ». Le Sieur de Rochefort (1658, p. 386) aussi souligne le caractère social que revêt la nudité des Caraïbes, comme d'une coutume que l'on ne peut transgresser : « si quelqu'un d'eus vouloit cacher ses parties naturelles, il seroit moqué de tous les autres. Quelques fréquentations

¹³ La gêne de porter des vêtements fort incommodes est aussi une justification pour leur nudité (La Borde, 1674, p. 558).

¹⁴ Aussi Coppier (1645, p. 57), cité *supra*.

¹⁵ Cette observation de Maurile de Saint-Michel est reprise par Pelleprat (1655, p. 76), qui toutefois « en change complètement le sens : [...] chez Pelleprat, c'est l'absence quasi complète d'"inclination au vice" qui peut faire douter de la filiation avec Adam » (Réal Ouellet, « Canadois et Caraïbes sous le regard des chroniqueurs du XVII^e siècle », dans *Tangence*, n° 85, 2007, p. 19).

que les Chrétiens ayent euë avec eus, il leur a esté jusques à present impossible de leur persuader de se couvrir ». Le Sieur de La Borde (1674, p. 557), qui s'auto-définit « employé à la Conversion des Caraïbes », peut donc faire une remarque objective qui, au moins apparemment, relativise cette nudité et l'amène malgré lui, sur ce point, dans le champ d'une sorte d'anthropologie avant la lettre : « Nos Caraïbes tant hommes que femmes ont autant de honte d'être vêtus que nous en aurions d'être nuds¹⁶ » ; sur cet aspect culturel, il s'aventure plus loin que ce que les chroniques anciennes de la Découverte avait remarqué et que le Père Charlevoix (1730, t. 1, p. 86) rappellera : à l'arrivée de Colomb et des Espagnols, les Indiens « [...] étoient encore plus surpris de les voir habillés, que ceux-ci ne l'étoient de les voir nuds ».

Les Indiens justifient parfois leur nudité par des raisons de commodité, car ils ne peuvent souffrir la sueur ou de rester trempés de pluie (La Borde, 1674, p. 558) ; ils arrivent – finalement - à se moquer des Européens à ce sujet : « Ils vont presque tous nuds [...]. C'est mieux disent-ils de se tenir comme on est venu au monde on est plus dégagé et plus dispos ; ils appellent par dérision les européens des tortues se figurant nos habits comme une espèce d'écaille hors de laquelle nous nous montrons » (Chrétien 1725, p. 50). Antoine Biet (1664, p. 352), prêtre libre, partage le même point de vue qu'ont les Indiens guyanais sur leur nudité et arrive à en faire la cause même de leur 'beauté' : « Ils ont tous une très-belle disposition du corps, qui est très-bien proportionné, toutes les parties en estant parfaitement bien remplies. Je croy que cela procede de ce qu'ils vont tout nuds, & que n'ayant point esté serrez par les habits, le corps se remplit comme il faut en toutes ses parties. »

1.3. Nudité chaste

La révélation de l'état de nudité privilégié par les Indiens, accompagné de l'absence de honte de leur part, se teint parfois d'accents moins sévères. À côté des témoignages nombreux et communs sur une nudité indienne à blâmer, combattre et abolir, ne manquent pas les témoignages sur une nudité chaste, voire sur une forme de pudeur : toutefois, ils ne concernent que les Indiens des colonies non insulaires, la Guyane et la Louisiane, ou une période plus tardive de la colonisation, vers la fin du XVII^e siècle.

Le Père Pelleprat (1655, 2^e partie, p. 82), qui tend à défendre les Indiens, remarque : « [les Sauvages de la Guyane] ne commettent jamais aucune action deshonneste nonobstant leur nudité, à laquelle neantmoins ils cherchent le moyen de pourvoir : ceux qui peuvent recouvrer une chemise s'estiment heureux, & la gardent pour les iours de leurs assemblées » ; une bonne volonté qui les pousse à prier le bon père « de leur porter de la graine de chanvre, de lin, pour faire de la toile dont ils se peussent couvrir ». Quelques années plus tard, Biet (1664, p. 353) précise que

¹⁶ Cependant, ne pouvant admettre une nature relative à la morale, la distance objectivante de ce regard disparaîtra rapidement et cédera le pas au blâme le plus acharné, jusqu'à taxer de luxure « même les petits enfants » (*Ibid.*).

ils vont tout nus, sans porter rien sur eux, qu'un morceau de linge devant leur partie, qu' ils appellent un Camisa. Il n'y a que les vieillards qui n' en portent point [...]. Les femmes vont nuës comme les hommes portant devant leur nature un Camisa large de deux mains, tissu de grains de verre ou rasade. Les vieilles ny les petites filles ne s'en servent point, mais quand elles paroissent devant les hommes, elles se croisent fort dextremement les iambes.

Il y a plus : le P. Jean Chrétien (1725, p. 50), jésuite, met en relief le comportement modeste de ces femmes, qui font attention à garder une attitude pudique, en tenant « le tablier en devoir, [...] étant les indiennes naturellement fort modestes et retenues¹⁷ ».

Sans doute les pressions que font les missionnaires, pour que les Indiens se couvrent, commencent à sortir leur effet. Le Père Labat (1722, t. 2, p. 82-83), dominicain, décrit ainsi sa visite chez le Caraïbe la Rose, converti au christianisme avec toute sa famille :

Il nous reçut fort civilement, il avoit un caleçon de toile sur un habit d'écarlate tout neuf, de pied en cap, c'est-à-dire qu' il venoit d'être rocoïé [...]. Sa femme avoit un pagne autour des reins, qui lui descendoit jusqu'à mi-jambe. Nous vîmes deux de ses filles de quinze à seize ans, qui n'avoient que les anciens habits de la Nation quand nous parûmes, c'est-à-dire, le camisa, les brodequins & les bracelets ; mai un moment après elles se firent voir avec des pagnes. [...] La Rose avoit quatre grands garçons bien rocoïez, avec la bande de toile à la petite corde. Le reste des enfants étoient petits, & vêtus comme ils étoient venus au monde, à l'exception de leur ceinture de rassade.

Sommairement, mais déceamment vêtus tout de même, que ces membres de la famille du Caraïbe la Rose ! Ceux qui ne le sont pas assez, au moment de la visite inattendue des Européens, se précipitent pour y remédier ; sauf les petits enfants, bien entendu, qui, eux, sont nus, mais d'une nudité innocente, si bien que le terrible Père Labat s'abstient de tout commentaire ironique, voire de toute réprimande cinglante. On dirait que, à l'époque du Père Labat, entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècles, la pudeur enfin l'a emporté parmi les colonisés, au moins chez les Caraïbes convertis.

Par-delà les effets de la conversion au Christianisme et des recommandations pressantes des missionnaires, il y a une autre raison pour les Indiens des îles de couvrir ou du moins de limiter leur nudité : la politesse ou la diplomatie, lorsqu'ils sont en présence d'Européens. Le Père Breton (1647, p. 60), dominicain, remarque que, à la différence des Indiens de la terre ferme dont la coutume « couvrir ce que la nature a honte de montrer », la non-nudité éventuelle, aux îles, n'est qu'un acte de politesse ou de diplomatie : « Nos Karaïbes ne portent jamais d'habits ny hommes ny femmes (si ce n'est quelques capitaines lorsqu'ils viennent parmy nous) et ne

¹⁷ La nudité modeste, chaste, des Caraïbes, lorsqu'il s'agit des hommes, des femmes, des vieilles et des petites filles, cède le pas souvent, selon les témoignages plus tardifs, à une nudité coquette chez les jeunes filles qui, bien que presque nues, sont parées d'ornements de tout type. Cf. Hennepin (1698, p. 185) et Labat (1722, t. 2, p. 11-12).

couvrent pas mesme leur partie honteuse¹⁸ ». Ce n'est en effet qu'une transformation temporaire, car « si quelquefois en venant voir les Chrétiens, ou traiter avec eus, ils se couvrent pour leur complaire, prenant une chemise, des callessons, un chapeau, & les habits qu'ils leur ont donnez, aussi tost q'ils sont de retour chez eus, ils se dépouillent » (Rochefort, 1658, p. 386). Par ailleurs la pudeur diplomatique peut être de mise même entre Indiens, alors qu'ils sont d'ethnies différentes : « Je les ay veus souvent danser, & ay remarqué leur modestie [...] les Caraïbes, qui sont toujours nus ; se couvroient d'un petit tablier sur le devant quand ils dansoient avec les Galibis [...] » (Pelleprat, 1655, 2^e partie, p. 66). Cependant, diplomatie ou non, à la fin l'instinct (individuel, mais social aussi) vers la nudité l'emporte ; le Père Maurile de Saint-Michel (1652, p. 143) raconte que, pour un Sauvage revenant de Paris à la Dominique, dès son arrivée, « le comble de son plaisir, fut de quitter ses habits & reprendre ses premieres coustumes ».

1.4. Nudité suspecte & nudité partagée

Le regard classificateur qui range les Indiens dans la catégorie de la nudité, indépendamment de la qualité de laïque ou de religieux du chroniqueur, dans quelques cas ne glisse pas tout à fait sur la conduite sexuelle des Sauvages, ainsi qu'il arrive très souvent : des Sauvages qui, pour être tout le temps nus, sont néanmoins représentés généralement dans des attitudes chastes, voire asexuées¹⁹. Le Sieur de La Borde (1674, p. 557), lui, au contraire, est catégorique à ce sujet :

Je puis assurer qu'ils sont très lubriques, & luxurieux, même les petits enfants : & parce que l'on ne remarque point entre eux, nonobstant leur nudité, de baisers, d'attouchement, & autres actions deshonnêtes, on a crû [sic] qu'ils vivoient dans l'innocence, mais ils se cachent pour faire le péché, ce qui fait voir que Dieu leur donne assez de lumières pour discerner le bien d'avec le mal.

Nudité vécue donc sans honte en tant qu'élément social – et c'est un acquis communément admis –, mais aussi discrétion dans les manifestations physiques de la sexualité en tant qu'inhérentes à la sphère individuelle. Un fait banal et non exotique en soi, mais qui de manière surprenante scandalise notre chroniqueur, qui par ailleurs remarque que lorsqu'ils transgressent cette pudeur élémentaire, c'est parce qu'ils sont en état d'ivresse (« Lors qu'ils sont yvres je les ai vûs faire des actions semblables aux Satyres », *ibid.*). Le Sieur de La Borde, qui dans le frontispice de son ouvrage se qualifie de « Employé à la Conversion des Caraïbes », semble vouloir à tout prix condamner ces Sauvages qui pour lui ne sont nullement bons : au contraire, ils ne lui

¹⁸ La *Relation de l'île de la Guadeloupe* du Père Raymond Breton, éditée une première fois en 1929 par l'Abbé J. Rennard et rééditée en 1978 par la Société d'Histoire de la Guadeloupe, a été rédigée en 1647 : cf. l'édition de 1978, p. 15.

¹⁹ Pour Marouby (*Utopie et primitivisme...*, *cit.*, p. 132-134), qui considère la nudité des Sauvages du point de vue de l'imaginaire anthropologique (mais sans se référer pour autant aux Indiens Caraïbes), ils sont représentés en général comme chastes, modérés.

apparaissent que comme des pécheurs corrompus, selon toute probabilité irrémédiablement²⁰, qu'il faut soumettre à sa censure, certainement sévère, mais qui vire aussi au morbide. Hennepin (1698, p. 187) aussi relève, par-delà la nudité ambiante, un certain penchant pour la paillardise, au moins verbale, chez ses Sauvages, les Illinois²¹ :

Ces Sauvages en effet n'ont pas la moindre ombre de pudeur de se voir nus. Il semble même, qu'ils en font gloire. Lorsqu'ils parlent entr'eux, ils se servent souvent de ces termes, *Tchétinga* qui sont impurs, vouloient m'obliger de les écrire, lors que je travaillois à composer un Dictionnaire, & qu'ils me nommoient les parties du corps.

Cette nudité, diversement stigmatisée par les religieux en mission dans la Caraïbe, ne doit pas cependant paraître si grave aux yeux des autres Français sur place, s'il arrive que quelques-uns d'entre eux se mettent à imiter les Indiens sur ce point : « Pour échange de cette complaisance [des Caraïbes qui se couvrent en rendant visite aux Français], quelques uns de nos François, étant allez au milieu d'eus, n'ont fait point de difficulté de se dépouiller entièrement à leur exemple [...] » (Rochefort, 1658, p. 386). Une nudité occasionnelle, diplomatique, qui peut être remplacée par un abandon plus définitif de la coutume occidentale de la part de quelques individus : « un jeune François [...] estoit avec eux, depuis sept ans, qui estoit déjà dans leurs mesmes habitudes, allant tout nud » (Biet, 1664, p. 367).

2. ROUGE, NOIR ET BLANC : LES COULEURS DU CORPS

L'apparence humaine peut être envisagée sur le plan esthétique, selon Marcel Mauss, surtout à travers les notions de parure et de cosmétique : les masques, les bijoux, les vêtements renvoient à la parure en tant qu'ornements, tandis que le tatouage, les cicatrices, les déformations et notamment les peintures corporelles concernent la cosmétique, c'est-à-dire la décoration réelle du corps, avec la peau comme support de signes culturels²².

²⁰ « [...] ils ont des femmes en plusieurs lieux, aussi est-ce un obstacle & un empêchement à leur conversion », *ibid.*). Le missionnaire avance ici des raisons morales, fondées subjectivement, pour expliquer ou justifier l'échec de son apostolat auprès des Indiens Caraïbes. Sur les raisons objectives, raisons politiques et historiques essentielles, cf. Giovanni Pizzorusso, *Roma nei Caraibi : l'organizzazione delle missioni cattoliche nelle Antille e in Guyana (1635-1675)*, Rome, École française de Rome, 1995, p. 120-122.

²¹ Sur la dissolution des mœurs des Indiens du Nord, en tant qu'entrave à leur conversion, cf. Stéphanie Chaffray, *Le corps amérindien...*, *cit.*, p. 211.

²² Cf. Gil Bartholeyns, « Introduction : Faire de l'anthropologie esthétique », dans *Civilisations*, vol. 2, n° 59, *Les apparences de l'homme*, 2011, document 1, p. 12 et Christian Marouby, *Utopie et primitivisme...*, *cit.*, p. 127-128.

2.1. Rouge

L'Indien est nu, a-t-on dit. Cela est vrai, mais ce n'est pas tout. L'Indien est nu, certes, mais il faudrait dire aussi qu'il est peint en rouge, c'est-à-dire avec du roucou : cela lui est possible justement parce qu'il est nu, mais c'est parce qu'il est peint en rouge, qu'il peut aussi rester nu en permanence. Tous les auteurs nous relatent cette pratique des Indiens de se (faire) frotter de roucou, afin de se rougir le corps ; quelques-uns nous rapportent aussi l'usage de roucouer même les cadavres²³. Parmi les tout premiers, Mocquet (1617, p. 79), « Garde du cabinet des singularités du Roy », se borne à dire que les Indiens sont nus et peints ; l'Anonyme de Carpentras, en revanche, signale aussi comme, après l'apparition des premières règles chez les jeunes filles²⁴, ses parents « invitent quelques habitants (des principaux du village) qui se rendent dans la cabane du père de la fille, en présence duquel on l'emmène, puis on la peint toute de rouge et après on lui rase tous ses cheveux » ; ou comment on peint de rouge les jeunes garçons, lorsqu'ils subissent l'initiation à l'âge adulte (Anonyme de Carpentras, 1618-1620, p. 95, 161, p. 172).

Les Indiens se rocouent ou se font rocouer : « la femme mariée [a pour soin d'] oindre son mary d'huile de palmiste détrempé avec du roucou, depuis la teste jusqu'aux pieds en toutes les parties du corps » (Chevillard, 1659, p. 178). Soixante ans environ plus tard, le Père Labat (1722, t. 4, p. 314-5) ajoutera un détail qui avait apparemment échappé aux autres chroniqueurs, ou qui ne se présentait pas encore à leurs yeux, à savoir que la femme peint de rouge l'homme « le haut du corps [...] les cuisses & les jambes [...] et] lorsque cela est achevé [l'homme] se barbouille lui-même les parties auxquelles la pudeur n'a pas permis à sa femme de toucher » : révélant par là une pudeur peut-être incongrue ou tardive, vraisemblablement le résultat du contact 'civilisateur' avec les Européens.

Ce traitement de base ne suffit pas au vaniteux désireux de s'attifer : ainsi, nous dit La Borde, « les jeunes gens cherchent un peu plus de façon, ils se barbouillent le visage & se font des moustaches à l'Espagnole, des balafres & des bigarrures sur les joues, depuis le front jusques aux oreilles, se frottant aussi le tour de la bouche & le bout du nez de roucou [...] » ; le résultat en est grotesque aux yeux malveillants et implacables du chroniqueur :

vous diriez que ce seroit un groin de cochon ecorché ; ils se pochent un oeil de noir & l' autre de rouge, & s' estiment avec cela plus beaux & vaillans ; d' autres au lieu de roucou se noircissent tout de janipa, de sorte qu' ils ressemblent à des Diables (La Borde, 1674, p. 581-582).

Quelques années auparavant, Guillaume Coppier (1645, p. 57) s'était moqué à son tour du la teinture rouge des Indiens ; toutefois, en en parlant de manière plus indéterminée, il avait usé d'un ton plus discret,

²³ Voir La Borde (1674, p. 597) et Labat (1722, t. 2, p. 89).

²⁴ L'Anonyme parle plutôt de « couchieue » (ou « coucheue ») : pour Breton (1665, p. 92) c'est du roucou. Cf. aussi Breton (1647, p. 61).

se bornant à le taxer de cocasserie : « [...] ils seaignent du susdit Rouchou [...], ce qui s'imbibe de telle sorte en leur cuir, que de loing, ils semblent à voir estre vestus à la Pantalonnade, d'escarlatte [...] ».

Les Indiens vantent volontiers les vertus de cette opération de roucouage (Rocheport, 1658, p. 387) : ils sont même disposés à l'accomplir sur demande, pour satisfaire la curiosité des Européens (Maurile de Saint-Michel, 1652, p. 144).

D'autres auteurs se rendent compte de la fonction essentielle qu'a pour les Indiens la coutume de se peindre de rouge. La relation biunivoque entre le corps nu et le corps peint de rouge grâce au roucou, apparaît clairement chez certains d'entre eux. Le Père Pelleprat (1655, 2^e partie, p. 68) remarque le premier : « Comme nos Sauvages sont toujours nuds, [...] ils se servent de peinture au lieu d'habits ». Les chroniqueurs parlent volontiers d'un « habit d'écscarlate » ; ainsi le Père Du Tertre (1667, t. 2, p. 391), précise que ce n'est pas vrai ce que lui-même avait soutenu auparavant, à savoir

que les Sauvages n'ont aucun vestement que celui dont la nature les a couverts : car il est tres certain qu'ils ont presque tous les jours un bel habit d'écscarlate, lequel quoy qu'aussi juste que la peau, ne les empêche pas ny d'estre veus comme s'ils n'avoient rien, ny de courir. C'est une certaine peinture qu'ils appellent Roucou. [...] Ce vestement quoy que leger ne leur est pas inutile : car il les garantit non seulement du hâle, mais encore du poudrin de la mer [...] : il les échauffe aussi dans les froidures de la nuit, & sur tout les preserve des piqueures fascheuses & importunes des Moustiques & des Maringouins (Du Tertre, 1667, t. 2, p. 391-392)²⁵.

Cinquante ans plus tard, le Père Labat (1722, t. 2, p. 9) confirme et complète les observations du Père Du Tertre, mais en y ajoutant un grain de raillerie : « Ils se peignent tous les jours avec du roucou détrempe dans l'huile de carapat ou palma-christi qui les fait ressembler à des écrevisses cuites. Cette couleur leur sert d'habillement ; outre l'agrement qu'elle leur donne, du moins selon leur goût [...] ». Les temps et l'atmosphère ont changé, évolué, et si la 'question nègre' prend de plus en plus d'importance aux Îles, la 'question indienne', elle au contraire est déjà 'réglée'. Cantonnés dans leur presque totalité aux îles de la Dominique et de Saint-Vincent²⁶, comme dans des réserves, les derniers Indiens survivants, rescapés aux affrontements et aux guerres issus de l'implantation européenne, sont désormais moins des acteurs du processus socio-historique qu'un élément du folklore²⁷, voire un objet de curiosité ; et le Père Labat (1722, t. 2, p. 8) d'avouer : « Il y avoit dix mois que j'étois à la Martinique sans avoir pû contenter l'envie que j'avois de voir des Caraïbes ». Ainsi, à la critique hargneuse du Sieur de La Borde,

²⁵ Pour plus de détails sur le *roucou* : Du Tertre (1667, t. 2, p. 149). Pour un exposé plus ample et systématique : Labat (1722, t. 1, p. 252-268), qui s'étend sur la description de la plante, sur la manière de la cultiver et sur la préparation de la teinture.

²⁶ Pelleprat (1655, p. 67) ; Giovanni Pizzorusso (*Roma nei Caraibi...*, cit., p. 121).

²⁷ D'ailleurs la thématique indienne n'a et ne peut avoir déjà, dans son œuvre de chroniqueur, qu'une place assez restreinte, non centrale.

de cinquante ans plus tôt, peut se substituer sa remarque menée sur un ton désormais de supériorité badine ou moqueuse.

N'empêche que là où ce n'est pas la culture, l'idéologie ou la religion qui poussent l'Européen vers les Sauvages et médiatisent leur rencontre, mais c'est la raison d'État, la politique, l'attitude vers la peinture rouge et le fait de se rocouer change et on arrive à l'impensable. M. Coulet, major du Roi en Martinique, en 1703 est en mission d'exploration auprès des Caraïbes de la nation indienne indépendante de l'île de Saint-Vincent, constituée en protectorat français : « Coulet, en ambassadeur averti, se badigeonne de rocou pour parler aux Indiens²⁸ ». On aura presque tout vu : après des Français vivant tout nus avec les Indiens, d'autres Français qui, pour leur rendre visite, se peignent de rouge eux aussi.

2.2. Noir

La coutume indienne de compléter parfois l'opération de rocouage par l'utilisation d'une peinture noire nous est relatée, entre autres, par le Sieur de La Borde (1674, p. 582), pour qui cette pratique ne produit qu'une image affreuse, diabolique (« d'autres [...] se noircissent [...] de sorte qu'ils ressemblent à des Diables ») ; au contraire, le Père Chrétien qui, lui, a écouté ses Sauvages et leurs raisons, en fait entrevoir la possible valeur apotropaïque :

Ce qui leur tient lieu d'ornement et de principal habit tout ensemble, c'est une couleur rougeatre dont ils se couvrent tout le corps, elle est composée de Rocou, [...] ils ont une autre couleur rouge beaucoup plus belle, une espèce de vermillon avec quoy ils peignent des figures bizarres sur leur visage. Quel quefois ils se font differens compartiments sur le corps avec le suc de genipa qui teint en noir, [...] ils s'en frottent aussy tout le corps et cela disent-ils afin qu'étant noir, le diable les découvre moins, ou qu'ils fassent peur au diable [...] (Chrétien, 1725, p. 50-51)²⁹.

D'autres couleurs aussi seraient possibles, pour revêtir chromatiquement son corps, pour habiller sa nudité, ou d'autres

²⁸ Cité par Régis Antoine (*Les écrivains français et les Antilles...*, cit., p. 160).

²⁹ Pour la peinture noire utilisée pour assumer l'aspect de 'diables', à fin de dissuasion par la peur : voir François-Marc Gagnon, « "Ils se peignent le visage..." : réaction européenne à un usage indien au XVI^e et au début du XVII^e siècles », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n° 3, 1976, p. 369-370.

matériaux : mais ailleurs, pour d'autres Sauvages³⁰. Aux Caraïbes, outre le rouge³¹, ne reste pour habiller son corps d'autre peinture que le noir.

Le Père Breton (1647, p. 61) remarque que les Caraïbes « quelquefois ils se noircissent tout avec du Junipas [... mais aussi que] le Roucou leur est plus ordinaire », pour les raisons pratiques et de dermo-protection bien connues. Les autres auteurs des débuts soulignent surtout la fonction militaire de la peinture noire : « Toutes leurs guerres se font par surprise au point du jour, avec des huées horribles, & pour paroistre plus affreux, ils se peignent du noir des pommes de iunipa le tour des yeux » (Bouton, 1640, p. 124), ou, comme le dit de manière plus vague Du Puis (1652, p. 210) : « Quand ils vont à la guerre, pour donner plus de terreur à leurs ennemis, ils se font marquer la face de quelques traces de noir³² ». Labat (1722, t. 2, p. 10) ajoute à la portée militaire de la peinture noire, une valeur en apparence seulement esthétique, voire seulement cosmétique :

Lorsqu'ils vont à la guerre, en festin ou en quelque visite de consequence, leurs femmes ont soin de leur faire des moustaches & plusieurs rayes noires sur le visage & sur le corps avec du jus de pommes de junipa. [...] J'en vis quelques uns qui estoient chamarez de cette maniere. Rien à mon sens n'est plus desagreable, & rien au leur n'est plus galant & mieux entendu. Telle est la diversité des goûts.

Labat élargit le domaine réservé aux manifestations cosmétiques du noir³³ ; il souligne aussi l'écart entre le projet esthétique des Indiens, lorsqu'ils se peignent de noir, et le résultat qu'ils atteignent, tel qu'il apparaît aux yeux des Européens, mais le met, somme toute, au compte de la variété et diversité des goûts humains. Cet écart avait été différemment stigmatisé, par contre, par le Père Du Tertre (1667, t. 2, p. 391), cinquante ans plus tôt :

³⁰ « La plupart des Sauvages se peignent & s'ajustent ainsi le corps bizarrement, mais non pas de même couleur, ni de même façon. Car il y en a qui se rougissent le corps, aussi bien que les Antillois Caraïbes, comme ceus du Cap de Lopes Gonsalves : Mais les autres y employent d'autres couleurs, comme le noir, le blanc, la couleur de chataigne, le Zinzolin, le bleu, le jaune, & semblables. Quelques-uns n'en mettent qu'une : D'autres se peignent de plusieurs ensemble, & y representent diverses figures. Quelques autres sans s'appliquer de couleur se frottent avec de l'huile de palmes. Il y en a qui se font huiler de baume, & saupoudrer tout le corps d'une menuë poudre d'or. Et d'autres enfin s'oignent le corps d'une colle gluante, & soufflent sur cela du duvet de divers oiseaux : ou bien ils se couvrent d'une paste gommée, & odoriferante, & y collent des plus belles fleurs qui croissent en leur país » (Rochefort, 1658, p. 388).

³¹ Pour d'autres citations et/ou remarques concernant le roucou, la façon de l'appliquer, son utilité, la plante d'où il est tiré : Bouton (1640, p. 109), Coppier (1645, p. 57), Breton (1647, p. 61), Du Puis (1652, p. 209-210), l'écuyer Boyer (1654, p. 280), Rochefort (1658, p. 387), l'Anonyme de Grenade (1659, p. 57), Biet (1664, p. 353), La Borde (1674, p. 568-569, 581), Froger (1698, p. 167), Charlevoix (1730, p. 36).

³² Aussi : Maurile de Saint-Michel (1652, p. 147). À ce sujet, cf. le témoignage (1691) de C. Le Clercq sur les Indiens Micmac du Canada (François-Marc Gagnon, « Ils se peignent le visage... », *cit.*, p. 372).

³³ Oexmelin (1686, t. 2, p. 314-315) aussi parle d'usage de la peinture noire lors des visites.

Plusieurs [Sauvages] ajoutent pour rehausser cette couleur [rouge], de grandes moustaches noires recoquillées, & des cernes de mesme couleur autour des yeux, quelquefois ils se bariolent tout le corps de rayes noires ; de sorte qu'ils sont aussi laids & horribles, qu'ils s'imaginent estre beaux.

Sans avoir recours à ce genre de comparaison dépréciative, d'autres chroniqueurs ont insisté sur les aspects cosmétiques de la peinture noire des Indiens : « pour paroître plus galans, ils se font souvent des cercles noirs à l'entour des yeux [...] » (Rocheffort, 1658, p. 387), ou bien « Pour se rendre plus ajustez & plus beaux, ils peignent leur corps de noir » (Biet, 1664, p. 353).

Le Père Pelleprat (1655, 2^e partie, p. 68) décrit les peintures noires dont les Indiens se décorent pour figurer ce qui correspondrait à des vêtements d'Européens (le haut-de-chausses et le pourpoint, avec les manches et les basques) et pour figurer une sorte de moustaches. Après lui, le Père Chrétien (1725, p. 50) se concentre, dans sa description, sur la manière dont les Indiens reproduisent artificiellement, grâce à la peinture noire, la barbe qu'ils n'ont pas naturellement. Loin d'en faire une question d'imitation de l'aspect des Européens, il en relève le caractère de communication sociale ; « [...] les jeunes gens n'ont d'abord qu'une de ces lignes [ou rayes noires] pour barbe et à mesure qu'ils avancent en age ils ont l'avantage d'en avoir trois ».

Bon dernier, intervenant a posteriori longtemps après des faits bien révolus, le Père Charlevoix (1730, t. 1, p. 86-87), jésuite, rapporte ce que les chroniques plus anciennes avaient relaté, mais en y ajoutant des commentaires de son cru, assez compréhensifs envers les Indiens – qu'il appelle aussi « les Barbares » – et foncièrement relativistes.

Tous [les Sauvages] étoient peints d'une manière fort bigarrée, les uns seulement au visage, ou autour des yeux, & au nez, les autres partout le corps, ce qui n'embellissoit pas leur face, déjà très-difforme par son extrême largeur. Peut-être portoient-ils un jugement tout semblable de celle des Europeans, dont la barbe cachoit une bonne partie ; car il faut convenir que tout cela dépend absolument de l'opinion fondée sur l'habitude.

Dans la description des usages sociaux des Caraïbes, ce n'est qu'aux femmes que les chroniqueurs réservent quelquefois des notations positives, ou gentilles. Le Sieur La Borde (1674, p. 585-586) précise que les femmes caraïbes, avec la peinture noire, se

[...] font dessus leur front une maniere de bandeau, qui vient en pointe sur le nez ; de sorte qu'il semble qu'elles ayent des crêpes comme les veuves, & autour des yeux de petits lenes [lunes ?] noirs qui en rélevent & réhaussent l'éclat, & font paroître plus brillant. Il me souvient de ces Dames en France avec des mouches, elles aussi ont grand soin de faire leurs sourcils [...].

Outre la précision dans les détails descriptifs, le chroniqueur fait montre de ne pas dédaigner l'effet du maquillage féminin caraïbe (« éclat », « plus brillant »), qu'il compare ouvertement à celui des femmes européennes, jusqu'à établir une unité féminine virtuelle dépassant les écueils et les entraves matériels de l'histoire et de la géographie.

Pour ce qui est des femmes, le Père Pelleprat (1655, 2^e partie, p. 68-69) va au-delà de la description précise, détaillée, à caractère objectif qu'il a réservée aux hommes et laisse entrevoir une amorce de galanterie retenue – c'est un religieux –, mais sincère et émue : « Les femmes peignent sur leur front & iusques à la moitié du visage des crépes semblables aux nostres ; ausquels elles adioutent quelque fois des larmes qui leur tombent des yeux, & plusieurs autres gentillesse³⁴, qui se font avec innocence, & sans aucune vanité ».

2.3. Blanc

Les missionnaires s'approchent parfois trop – et dangereusement – des Indiens et de leur nudité colorée, peinte : les révérends pères l'effleurent et parfois s'y frottent, tachant irrémédiablement le blanc de leurs robes.

Ce genre d'inconvénients arrive à certains religieux plus souvent qu'à d'autres ; ainsi Chevillard (1659, p. 85) nous rapporte, du Père Armand de la Paix que son apostolat fervent conduisait « à la rencontre des Caraïbes dedans les bois & dans les montagnes », que « la blancheur de son habit s'empourproit souvêt de leur roucou, dont leur corps nud est presque toujours plastré, tant il agissoit avec franchise avec ces Barbares ». Du Tertre (1667, t. 2, p. 391-392) est plus vague et ne fait pas allusion à des procédés missionnaires particulièrement personnels et enthousiastes, comme ceux du Père Armand : « Nos Religieux qui portent des habits blancs, ne perdent jamais rien auprès d'eux, quand ils ont un habit neuf : car ils attrapent souvent quelques pieces de leurs habits qu'ils ne sçauroient cacher. Par tout ils se frottent ou s'assoient, ils y laissent tousiours de leurs marques ».

Dès le début, il y a eu du roucouage, 'subi' par les Européens³⁵, et en voici un possible cas limite. Le Père Breton, dans son style habituel, précis, mais sobre et plein de retenue, nous dit que les Caraïbes

font ces cérémonies-là à tous les survenans d'entre eux ; excepté qu'ils ne pendent des lits qu'aux plus notables, ausquels encor les femmes huyent les cheveux et les roucouent tant à l'entrée qu'à la sortie. Ils font quelque part de ces cérémonies-là au P. Raymond quand il va les voir (1647, p. 74).

Il y a là de la réticence : car le bon Père Raymond, sujet qui narre et est en même temps objet narré, ne nous dit pas clairement si, parmi les cérémonies qu'on réserve en son honneur, il y a aussi le roucouage, mais le laisse supposer ; car sa Relation est destinée aux Supérieurs de son Ordre qui n'auraient vraisemblablement pas apprécié tant d'élan missionnaire, poussé jusqu'à se dénuder pour être bien accepté par ses ouailles. Le zèle total et la foi absolue du Père Breton en font une sorte d'extrémiste de l'évangélisation. Dans son *Dictionnaire caraïbe - français*, il ne se contente pas de manifester, ainsi que certains

³⁴ Pour Pierre Richelet : « Petites bagatelles jolies » (*Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680-1683, p. 370).

³⁵ Cf. *supra* le cas de M. Coulet.

missionnaires du Nord de l'Amérique, une résignation chrétienne devant l'idée d'un possible martyr : il arrive au contraire à caresser l'idée d'être dévoré par ses récalcitrantes ouailles comme une sorte de chance : « Ô la douce cruauté que d'être moulu, dévoré, et déchiré pour la querelle d'un Dieu ! » (Breton, 1665, p. 55)

L'avancement, moins de l'évangélisation des Caraïbes (qui en fait échouera) que de leur colonisation, inversera la direction du processus de tachage du blanc européen par le rouge indien ; cela n'amènera plus les Religieux européens vers et parmi les Caraïbes (en tachant ainsi de rouge leurs robes blanches), mais amènera les Indiens eux-mêmes vers et parmi les Européens – laïques cette fois –, qui garderont la trace de leur passage, rouge sur blanc/clair. L'Anonyme de Saint-Vincent (*fin XVII^e – début XVIII^e*, p. 298-299), raconte qu'un chef caraïbe s'était rendu chez le Gouverneur des Antilles Du Parquet, qui le conduisit dans son appartement, où se trouvaient sa femme et d'autres dames.

À peine le Karaybe fut-il entré et eut salué toutes les dames, qu'il alla se jeter sur un fort beau lit couvert d'une courte pointe de prix, croyant qu'on l'avait préparé pour lui mais comme il n'y avait que très peu de temps qu'il s'était peint, et que la couleur n'était point encore sèche, il imprima sur la courttepointe toute la forme de son corps, ce qui fit faire un cri à Madame Duparquet et à toutes les dames.

2.4. Cheveux

Dans l'état de presque ou pseudo-nudité des Indiens, les couleurs ont des fonctions décoratives, protectives ou de statut social, qui sont attribuées ailleurs aux vêtements : le rouge en particulier, mais le noir aussi. Le noir des cheveux est alors un élément important de l'aspect des Caraïbes : le Père Breton (1647, p. 61), entre autres, nous rapporte que : « Les femmes [...] gressent les cheveux [des hommes] d'huile pour les faire reluire et devenir plus noirs ; et c'est la première chose qu'ils [font] quand ils sortent³⁶ ».

La société caraïbe n'échappe donc pas non plus à la culture humaine primaire de la coiffure : l'exigence de disposer, arranger, ordonner les/ses cheveux se manifeste naturellement, ainsi qu'à peu près sous toutes les latitudes, sous les Tropiques aussi. Il est question de se peigner ou de peigner son homme, mais aussi de peigner autrui. Le P. Du Puis (1652, p. 206) nous rapporte que lorsque le visiteur que les Caraïbes reçoivent est « [...] une personne de considération [...], on est obligé de luy donner un lict, & de peigner ses cheveux aussi bien dans la sortie que dans son arrivée ».

Mais (se) peigner n'est pas tout. Dans l'état de presque nudité qui est celui des Indiens, les cheveux non seulement peuvent ou doivent être bien noirs, ils peuvent aussi se parer d'ornements simples, fonctionnels et essentiels : « Quand ils vont quelque part [... ils] les lient [les cheveux] avec des aiguillettes de coton rocouës au bout desquelles est une petite

³⁶ Cf. aussi Rochefort (1658, p. 384) et La Borde (1674, p. 580-581).

houppes ou bien un dé de femme avec de la rassade blanche » (Breton, 1647, p. 60). La Borde (1674, p. 581) le confirme, d'un ton moins neutre, plus moqueur, qualifiant ces ornements de « [...] de petites houppes, des dez à coudre de cristal ou autres bagatelles : Ils [...] y fichent [dans les cheveux] des plumes de Perroquet, & au haut une grande rouge de la queue d'un Anas ». Quant aux femmes, qui négligent les plumes et les couronnes, « [...] elles fichent les plus beaux peignes qu'elles ont dans leurs cheveux, & il semble que ces soit une huppe » (Du Tertre, 1667, t. 2, p. 394), ou bien « elles [y] mettent plusieurs coquilles, & quantité de dez à coudre [...] » (La Borde, 1674, p. 584).

Les cheveux des Indiens sont noirs et font partie de leur habit naturel : tel un habit ils sont en effet préparés, ajustés, ornés. Quand ils manquent, on glisse vers la pire nudité : ce type de nudité qui est moins sujet à la critique de la morale religieuse, qu'à la critique de l'esthétique, car il s'agit désormais d'une nudité laide. En sont un témoignage les mots du Père Labat (1722, t. 2, p. 129), visitant une vieille Sauvagesse, anciennement très belle³⁷ : « Cette bonne femme était toute nue, et tellement nue qu'elle n'avait pas deux douzaines de cheveux sur la tête [...] ».

En réalité, de par leur appartenance simultanée aux sphères de la nature et de la culture, les cheveux et les poils humains sont le siège d'un grand nombre d'enjeux symboliques relevant de questions identitaires, religieuses et scientifiques fondamentales³⁸.

Les chroniqueurs, les voyageurs aussi bien que les missionnaires, qui nous relatent le monde caraïbe et indien nous parlent tous, et parfois en nous le racontant par le menu, de l'usage des Sauvages de se peindre le corps : en rouge, le plus souvent, mais en noir aussi. Ce faisant, ils soulignent, critiquent ou tournent en dérision surtout la bizarrerie de cet usage, les formes qu'il prend, son utilité réelle – controversée –, jusqu'à fustiger, pour d'aucuns, ce qui à leurs yeux constitue la monstruosité esthétique du résultat : et cela au nom de leurs propres critères esthétiques européens, qui ont une valeur absolue. Il est vrai que quelques chroniqueurs s'abstiennent du blâme au nom de la relativité tout humaine du goût, mais ce sont des exceptions. Ces auteurs, même les religieux, si d'un côté ils n'aiment pas les résultats de la coquetterie ou de la recherche d'élégance des Caraïbes, ils reconnaissent néanmoins

³⁷ Cité par Gilbert Chinard (*L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1913 ; réimpr. : Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. 267).

³⁸ Cf. Benoîte Legéais, *Le pilocentrisme de la France d'Ancien Régime : Évolution des représentations de la pilosité de François 1^{er} à Louis XVI*, Thèse de doctorat : Université Montréal - Université Sorbonne-Nouvelle Paris 3 : Histoire, 2015, p. i. Assez curieusement, dans toute sa thèse, l'auteure porte en général son attention sur les poils aussi bien que sur les cheveux, sauf lorsqu'elle consacre un chapitre à la question « pilocentrique » chez les Amérindiens, dont elle examine tout ce qui concerne les poils et la barbe mais néglige ce qui concerne les cheveux : peut-être parce que les Indiens qui l'intéressent sont surtout ceux de l'Amérique du Nord et non pas les Caraïbes. Il en va différemment chez Stéphanie Chaffray (*Le corps amériendien...*, cit., p. 189-195), dont la recherche porte aussi bien sur les cheveux que sur les poils des Amérindiens du Nord.

la relativité de leurs propres critères. Quelques-uns, comme on l'a vu, arrivent même à établir un parallèle entre Indiens et Européens et à reconnaître la validité relative des deux points de vue.

À la base de cette condamnation esthétique de l'usage amérindien de se rougir ou noircir le corps, agit un principe de la tradition historique occidentale, le même qui condamne l'usage de se farder ou de se maquiller chez les femmes : le corps étant « l'œuvre de Dieu et, dans le christianisme, [...] aussi le temple de Dieu, [...] on peut] comprendre la condamnation de tout acte qui rompt [...] son] intégrité physique³⁹ ».

Mais là où l'Occidental ne voit que des banals aspects cosmétiques, l'Indien assied des valeurs culturelles, sociales, ainsi que l'a relevé Lévi-Strauss pour les Indiens de l'Amazonie⁴⁰ :

Les peintures du visage [chez les Caduveo du Brésil] confèrent d'abord à l'individu sa dignité d'être humain ; elles opèrent le passage de la nature à la culture, de l'animal "stupide" à l'homme civilisé. Ensuite, différentes quant au style et à la composition selon les castes, elles expriment dans une société complexe la hiérarchie des statuts. Il fallait être peints pour être un homme : celui qui restait à l'état de nature ne se distinguait pas de la brute.

La peinture sur le visage et sur le corps des Sauvages n'est pas faite que de marques, que de raies : elle est faite de signes. L'Occidental, missionnaire ou voyageur, qui décrivait les Indes Occidentales, n'y a vu généralement que des détails bizarres, voire monstrueux, plaqués sur une nudité sauvage ; car, « les idées de bestialité ou de nudité brute [étant] parmi les choses le moins bien partagées au monde [...], il a fait] une lecture occidentale de réalités organisées selon de tout autres critères⁴¹ ».

Au contraire, les peintures corporelles, comme celles que nous décrit Lévi-Strauss, ont une fonction permanente, une signification structurale, bien que

nous n'avons conservé de leur usage qu'un vague souvenir dans nos habitudes cosmétiques et nous ne le tolérons guère qu'au cirque ou au théâtre. Apanages exclusifs des femmes, appliqués au seul visage, les fards n'ont qu'une fonction érotique dans nos cultures. Et encore, le fait que les femmes se maquillent toujours tient presque du miracle, quand on songe à la réprobation générale dans laquelle la tradition judéo-chrétienne a tenu cet usage⁴².

L'un des premiers à découvrir le continent américain, Albert Cantino, en 1501, remarque déjà des différences de tonalité entre la peinture des hommes et celle des femmes de Terre-Neuve, sans pour autant que cela donne lieu à une tentative d'interprétation. « Pour la "civilisation" [la nôtre, l'occidentale] l'usage des peintures corporelles a quelque chose de subversif ... ou de ridicule », donc, chez les Indiens cet usage n'était pas

³⁹ Gil Bartheleyns, « Introduction... », *cit.*, p. 15.

⁴⁰ Claude Lévi-Strauss, *Mythologiques*, t. 4, *L'Homme nu*, Paris, Plon, 1971, p. 307 ; cité dans Gil Bartheleyns, « Introduction... », *cit.*, p. 17. Voir aussi François-Marc Gagnon, « "Ils se peignent le visage..." », *cit.*, p. 363.

⁴¹ Gil Bartheleyns, « Introduction... », *cit.*, p. 18.

⁴² François-Marc Gagnon, « "Ils se peignent le visage..." », *cit.*, p. 364.

censé constituer un fait pourvu de signification et il est donc relégué au statut de la monstruosité culturelle et donc de la sauvagerie. On se refuse de donner un sens aux usages indiens, au lieu de reconnaître que les peintures corporelles sont de l'ordre du langage⁴³.

Les premiers découvreurs attribuent aux peintures faciales une valeur épisodique (manifester le deuil ou l'allégresse, embellir le corps) et ne leur donnent ainsi qu'une fonction émotive ou esthétique : cela ne leur permet pas de saisir leur fonction référentielle et donc la profonde signification et valeur socioculturelle qu'elles ont, puisqu'elles pourraient révéler la structure ontologique de la tribu⁴⁴.

2.5. Nudité tolérée

Couvrir leur nudité, c'est pour les Indiens moins une affaire de pudeur qu'une question de bienséance, dans leurs rapports avec les Européens, ou de simple coquetterie féminine, pour certaines femmes caraïbes, lorsqu'elles portent des tissus travaillés, précieux, en correspondance des 'parties honteuses', ainsi que les définissent les Chrétiens. En effet, remarque Caillé de Castres (1694, p. 89),

ceux qui fréquentent les Chrétiens, [...] se contraignent un peu à cause de la honte qu'on leur a fait d'aller nus. [...] Ainsi ils cachent leur nudité pour complaire aux chrétiens, car ils ne sont pas plutôt chez eux qu'ils laissent là leur embarras (ainsi qu'ils le nomment) et se mettent derechef tout nus comme auparavant.

Caillé de Castres parle en général de manière plutôt objective et neutre des Caraïbes avec qui il a été en contact⁴⁵. Il raconte donc aussi dans la même page, de manière assez autocritique, avoir voulu s'ériger en censeur contre le laxisme dominant dans l'île de Saint-Vincent, pour confondre le prêtre de l'endroit qui tolère « que les filles et les femmes [...] soient] nues ». Non seulement celui-là lui rappelle qu'elles le sont « pour leur commodité et par coutume et non pas par motif de sensualité » ; il lui répète aussi la riposte foudroyante qu'il a reçue à ce sujet des Caraïbes eux-mêmes. « [S]i cela vous choque la vue, ne nous regardez jamais qu'au visage, et si cela mérite de la confusion, c'est vous qui devez l'avoir⁴⁶ ». À quoi il ne peut s'empêcher de reconnaître tant soit peu les raisons de l'Autre et d'acquiescer un brin de vision ethnographique, en observant : « J'ai voulu rapporter cette réponse ici pour faire voir au lecteur que quoique sauvages, ils ne laissent pas d'avoir souvent des raisonnements assez solides ».

⁴³ *Ibid.*, p. 365-366, 376.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 370

⁴⁵ Cf. Anca Găță « Les habitants des Petites Antilles dans les textes du XVII^e siècle : Voyages de Caillé de Castres et du sieur De La Borde », dans Bernard Grunberg (éd.), *À la recherche du Caraïbe perdu...*, cit., p. 152, 158, 160.

⁴⁶ À vrai dire le texte, édité en 2002, dont nous disposons est assez fautif en ce qui concerne ces citations, mais l'attribution de la paternité énonciative - à Caillé, au prêtre de Saint-Vincent, aux Caraïbes - des différents énoncés ne fait pas de doute.

C'est le signe que la voie de la reconnaissance de l'Autre désormais est ouverte, si le sens commun peut admettre les raisons du Sauvage qui, par là même, implicitement n'en est plus un ; et les temps sont enfin mûrs pour l'avènement des Philosophes déterminés à déclarer que le Sauvage est à jamais 'bon' : quitte, en quelques cas, à affirmer qu'il n'existe pas véritablement en tant que tel et qu'il ne faut le considérer que comme un homme. Mais l'histoire du 'Bon Sauvage' est justement une autre histoire et il ne ressemble pas plus aux sauvages authentiques que les bergers du genre pastoral ne ressemblent aux gardiens de troupeaux réels⁴⁷.

Avec le temps, ce n'est pas seulement l'objet caribéen de l'observation ou, mieux, la vision que l'on en a, qui changent : l'image que Caillé de Castres nous restitue de l'Indien est enfin vivante, celle d'un sujet humain à part entière. Ce qui change, avec le temps, c'est aussi et surtout le sujet caribéen de l'observation : sa qualité, sa nature.

Cinquante ans environ après le Père Labat (qui, lui, publie son *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amerique* en 1722 et 1742, mais y séjourne en réalité entre 1694 et 1705)⁴⁸ et un siècle après le Père Du Tertre, c'est à Thibault de Chanvalon (botaniste et, entre autres, intendant de Guyane, membre du Conseil supérieur de la Martinique et colon esclavagiste) de faire retour aux îles, de 1751 à 1756. Avec lui, fin des relations des Missionnaires destinées à informer les Supérieurs de leurs Ordres sur la possibilité d'évangéliser et convertir les Sauvages : fin aussi des récits passionnants ou curieux de toutes sortes d'aventuriers, y compris de véritables flibustiers, avec qui on peut bien, le cas échéant, partager la bonne chère (Labat, 1722, t. 1, p. 216-218, 222-225).

C'est le siècle des Lumières et Chanvalon ne manque de s'en réclamer : il se rend – lui martiniquais de souche (coloniale), mais vivant en France depuis l'enfance – aux Antilles, à la Martinique, en naturaliste, non pas pour décrire et raconter, mais pour observer, analyser, expliquer :

Je n'ai rapporté sur ces peuples que ce que j'ai vu par moi-même, ou ce qui m'a été attesté par un grand nombre de personnes véridiques, qui ont eu occasion de les voir plus souvent que moi ; mais je n'ai cité les faits que d'autres m'ont appris, que lorsqu'ils m'ont été attestés par les Caraïbes. Ainsi j'ai cru pouvoir ajouter mon témoignage à celui des historiens déjà connus, pour les choses dont j'ai eu une connaissance certaine (Chanvalon, 1763, p. 57 ; rééd. 2004, p. 90-91).

Fort de son expérience personnelle et de son observation directe, il s'attaque même à l'autorité historique antillaise reconnue, au Père Du Tertre et à ses affirmations, faites sur le vif tout aux débuts de la colonisation et à qui il oppose les certitudes ou les doutes qui lui viennent de la méthode scientifique utilisée au cours de l'observation empirique.

Prenons l'exemple de la couleur rouge ou rougeâtre des Indiens, proverbiale au point de les faire rebaptiser et appeler, dans la langue et

⁴⁷ Cf. Enea Balmas, *Il buon selvaggio...*, cit., p. 275.

⁴⁸ Cf. Jacques De Dampierre, *Essai...*, cit., p. 156.

la culture de certains colonisateurs, non plus simplement Indiens, ou Sauvages, mais aussi Peaux-Rouges.

Il discute, avec une logique assez contraignante, mais pas tout à fait inattaquable, les arguments du Père Du Tertre en faveur de la nature congénitale de la couleur rougeâtre des Indiens, qui pour lui, au contraire, n'est que le résultat de l'application de couches de peinture sur la peau : « Ces [...] Caraïbes, ne doivent peut-être leur couleur rougeâtre qu'au roucou dont ils peignent leur corps avec de l'huile. Je suis porté à croire que leur couleur naturelle est blanche » (Chanvalon, 1763, p. 42-43 ; rééd. 2004, p. 78).

En réalité, ce nouveau sujet écrivant sur les Antilles, bien que muni de principes scientifiques, reste le prisonnier des idées reçues de son époque et de son milieu colonial d'origine, dès qu'il aborde l'observation des humains, sur le plan psychologique aussi bien que sur le sociologique. Pour lui il y a les Noirs et les « Blancs, nés pour les commander et pour les tenir en esclavage » (Chanvalon, rééd. 2004, p. 270). Les Caraïbes eux-mêmes, dès qu'il ne les observe plus du point de vue physiologique, mais sur le plan psychosociologique, font l'objet d'une condamnation sans appel. S'il reconnaît volontiers la douceur de leur caractère, leur esprit de conciliation (1763, p. 42 ; rééd. 2004, p. 77), il insiste sur ce qu'il considère leur bêtise d'êtres voués à des passions élémentaires, sur la platitude de leur âme, bref, sur ce qui pour lui n'est que le signe de leur animalité foncière.

Ces hommes stupides [...] leur raison n'est pas plus éclairée, ni plus prévoyante que l'instinct des bêtes. Celle des gens de la campagne les plus grossiers, celle même des Nègres élevés dans les parties de l'Afrique les plus éloignées du commerce, laisse entrevoir quelquefois une intelligence encore enveloppée, mais capable d'accroissements, Celle des Caraïbes ne paraît presque pas en être susceptible.

Si la saine philosophie et la religion ne nous prêtaient pas leurs lumières, si l'on se décidait par les premières impressions de l'esprit, on serait porté d'abord à croire que ces peuples n'appartiennent pas à la même espèce humaine que nous (Chanvalon, 1763, p. 45 ; rééd. 2004, p. 80).

La question primordiale de la nudité des Indiens de même est réglée ; ses mots, après plus d'un siècle et quart de colonisation et de tentatives d'évangélisation, peuvent résonner comme l'épithète conclusive pour l'espoir d'instiller la pudeur à ces sauvages dévergondés, voire dépravés. Il n'y a plus d'espoir pour toute politique ou stratégie coloniales reposant sur la moralisation des mœurs et le dressage du corps⁴⁹, puisque « la pudeur est inconnue aux Caraïbes. Ils n'ont pas même de terme dans leur langue pour l'exprimer » (Chanvalon, 1763, p. 50 ; rééd. 2004, p. 84).

Ce constat ne laisse pas d'échappatoires : ce qui n'est pas nommé, n'existe pas (encore). Pas la peine de s'évertuer à la faire naître, cette pudeur : le sujet qui devrait l'acquérir, l'Indien Caraïbe, n'existe presque plus, puisque dès le premier siècle et demi de la colonisation européenne il a été pratiquement effacé de la terre qui était la sienne. Si des bribes

⁴⁹ Stéphaney Chaffray, *Le corps amériendien...*, cit., p. 3.

de sa présence subsistent encore, çà et là, lui n'est plus un sujet de l'Histoire, ou un acteur d'un drame en cours : le rideau est tombé et il ne fait déjà plus partie que du folklore, que de la couleur locale. L'Histoire impliquera maintenant d'autres sujets, dont le drame aura une bien plus longue durée, qui se prolongera jusqu'à nos jours. L'Histoire négligera désormais le rouge des Caraïbes, qui n'était d'ailleurs que provisoire, qu'un choix culturel, pour être capturée entièrement et à jamais par le noir des Esclaves Nègres.

L'espoir de l'évangélisation des Indiens, qu'il fallait convertir et, au passage, revêtir tant soit peu, se dissout. Avec le XVIII^e siècle, le grand sujet au centre du débat culturel et de la curiosité européens, ce ne sera plus un Peuple nouveau réel et ses mœurs (à critiquer et à corriger à l'occasion). Ce sera plutôt une idée abstraite, qui en découle, il est vrai, mais qui vit, s'anime, s'enflamme non plus sur le terrain géo-historique d'une ethnographie avant la lettre, mais sur le plan de la philosophie et de la littérature. À l'Indien Caraïbe bien réel se substitue le Bon Sauvage, résultant non pas de la rencontre et de l'observation empirique, mais au contraire de la spéculation et de la création littéraire. C'est la littérature qui crée le mythe du Bon Sauvage, puisque c'est elle qui lui donne une forme en l'incarnant dans des créations littéraires agréables, sans qu'il puisse exister en dehors des mots qui l'expriment⁵⁰. La dimension esthétique de l'Amérique lui est réservée. Par contre la dimension concrète économique et sociale du Nouveau Monde sera l'apanage du Nègre Esclave ; ce sont des millions d'individus placés à la base ou plutôt sous la base de la société coloniale et qui constituent une présence colossale et grandissante. C'est là l'inconnue de l'Histoire à venir.

La nudité, qui auparavant constituait un scandale qu'il fallait éliminer chez les Sauvages Caraïbes, plus tard, chez les Esclaves Nègres, ne sera qu'un thème pathétique. Leur nudité, dont témoignent les voyageurs⁵¹, n'est due, à la barbe du Code Noir⁵², qu'aux conditions misérables de leur vie sous l'esclavage : c'est une nudité de nature économique, non pas culturelle, subie et non pas voulue ou recherchée et défendue. Elle attire seulement la compassion envers les sujets nus : d'ailleurs pourrait-on blâmer, accuser quelqu'un qui n'est pas

⁵⁰ Cf. Enea Balmas, *Il buon selvaggio...*, cit., p. 12, 25, 27, 31, 275, 279.

⁵¹ Voir par exemple : Girod de Chantrans (1785, p. 128, lettre IV).

⁵² La Loi sur l'esclavage dans les Antilles, prescrivait que « Seront tenus les maîtres de fournir à chaque esclave, par chacun an, deux habits de toile ou quatre aunes de toile, au gré des maîtres » (Code Noir, art. 25). « Du Tertre (1667, t. 2, 520) n'indique pour les hommes qu'un caleçon de grosse toile et un bonnet; pour les femmes, une jupe ou cotte de toile, souvent assez courte, et rien sur la tête; point de chausses ni de souliers pour les uns ni pour les autres, Les enfants restaient complètement nus jusqu'à quatre ou cinq ans. Le dimanche, les hommes portaient une chemise et un caleçon de couleur, avec un chapeau ; les femmes, une chemise et une jupe de toile blanche ou de serge rouge ou bleue » cité par Lucien Peytraud (*L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789. D'après des documents inédits des Archives coloniales*, Paris, Hachette, 1897, p. 227). Parfois, et plus tard, pour les esclaves domestiques en ville, il peut en aller tout autrement, car il y en a qui peuvent faire même exhibition de luxe (cf. *Ibid.*, p. 227-232).

juridiquement une personne, un sujet doté d'une volonté reconnue : la loi le dit, l'Esclave Noir n'est qu'un bien meuble (Code Noir, art. 44). Une chose – vivante, certes, comme les animaux auxquels ils ne sont supérieurs que de peu – une chose n'a pas le droit d'avoir une volonté : ce n'est pas un sujet, ce n'est qu'un objet, dont la nudité a autant d'importance sur le plan moral que les aspects physiques de la matière.

La nudité voulue et assumée de l'homme libre, du Bon Sauvage, ne fera plus scandale, puisqu'elle sera vue sous le signe de la vertu : un rempart contre les tentations de la vanité, une garantie d'innocence⁵³. Ce n'est plus une nudité physique que l'on se trouve devant les yeux, parfois de manière inattendue : c'est une nudité mythique et littéraire, soustraite aux règles de la vie sociale, aussi bien que de la morale.

ALESSANDRO COSTANTINI
(Università Ca' Foscari Venezia)

BIBLIOGRAPHIE

CORPUS PRINCIPAL (EN ORDRE CHRONOLOGIQUE)

Caraïbe

- 1617 MOCQUET, Iean, *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales, & occidentales*, Faits par Iean Mocquet, Garde du cabinet des singularitez du Roy, aux Tuileries, Paris, Iean de Heuqueville, 1617 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86205b#>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1618-1620 ANONYME DE CARPENTRAS, *Relation d'un voyage infortuné fait aux Indes Occidentales par le capitaine Fleury* Présenté par Jean-Pierre Moreau : *Un flibustier français dans la mer des Antilles en 1618-1620*, Clamart, Éditions Jean-Pierre Moreau, 1987.
- 1640 BOUTON, Jacques (Le P.), *Relation de l'Establissement des François depuis l'an 1635, en l'isle de la Martinique ; des moeurs des Sauvages ; de la situation et des autres singularitez de l'Isle*, Paris, Sébast. Cramoisy, 1640 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111221c>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1645 COPPIER, Guillaume, *Histoire et voyage des Indes occidentales, et de plusieurs autres régions maritimes, & esloignées*, Lyon, Jean Huguétan, 1645 : <http://books.google.it/books?id=ToxPXLdZekAC&hl=it&source=gbs_similarbooks>, consulté le 3 décembre 2023.

⁵³ Cf. Enea Balmas, *Il buon selvaggio...*, cit., p. 277 et Christian Marouby, *Utopie et primitivisme...*, cit., p. 133-137.

- 1647 BRETON, Père Raymond, *Relations de l'Île de la Guadeloupe*, Basse-Terre, Société d'Histoire de la Guadeloupe, tome 1, 1978 ; manuscrit B.N. f.f. 24974, publié par l'abbé J. Rennard dans *Les Caraïbes, la Guadeloupe 1635-1656. Histoire des vingt premières années de la colonisation de la Guadeloupe d'après le R.P. Breton*, Paris, Ficker, 1929 ; <<http://www.manioc.org/patrimon/PAP11003>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1652 DU PUIS, le F. Mathias, *Relation de l'établissement d'une Colonie française dans la Guadeloupe isle de l'Amérique et des moeurs des Sauvages*, Caen, chez Marin Yvon, 1652.
- 1652 SAINT-MICHEL, Le Père Maurile de, *Voyage des îles Camercanes, en l'Amérique, qui font partie des Indes occidentales*, Au Mans, chez Hierôme Olivier Imprimeur et Libraire, 1652.
- 1654 Boyer, Paul. *Veritable relation de tout ce qui s'est fait et passé au voyage que Monsieur de Bretigny fit à l'Amérique Occidentale ...*, Paris, chez Pierre Rocolet, 1654 : <<http://archive.org/details/veritablerelatio00boye>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1655 PELLEPRAT, Pierre, S. J., *Relation des missions de P.P. de la Compagnie de Jésus dans les Isles, & dans la terre ferme de l'Amérique méridionale*, Paris, S. et G. Cramoisy, 1655 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111222r>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1658 ROCHEFORT, Charles de, *Histoire naturelle et morale des Iles Antilles de l'Amérique. Enrichie de plusieurs belles figures des raretez les plus considérables qui y sont décrites. Avec un vocabulaire Caraïbe*, Rotterdam, Arnould Leers, 1658, (1^{ère} éd. anonyme) : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k74105c>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1659 CHEVILLARD, André (le Père), *Les Desseins de S. Em. de Richelieu pour l'Amérique*, Rennes, J. Durand, s. d. (1659) ; reproduction en fac-sim. de l'éd. de 1659 ; Basse-Terre, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1973.
- 1659 ANONYME DE GRENADÉ, *Histoire de l'Isle de Grenade en Amérique ; 1649-1659*. Manuscrit anonyme de 1659, présenté et annoté par Jacques Petitjean Roget. Texte établi par Élisabeth Crosnier. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975, 230 p. : <http://classiques.uqac.ca/contemporains/petitjean_roget_jacques/histoire_de_grenade/histoire_de_grenade.html>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1664 BIET, Antoine, *Voyage de la France équinoxiale en l'isle de Cayenne, entrepris par les François en l'année MDCLII ... / par Me Antoine Biet, prêtre .../.* Paris, F. Clouzier, 1664 : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8727040j>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1665 BRETON, R. P. Raymond, *Dictionnaire caraïbe-françois, meslé de quantité de remarques historiques pour l'esclaircissement de la Langue*, Auxerre, Bouquet, 1665, 480 p. ; réimpression : Paris, Karthala/ORSTOM, 1997 : <http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_02/010017260.pdf>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1667-1671 DU TERTRE, R.P. Jean-Baptiste, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, Paris, T. Jolly, 1667-1671, 4 tomes en 3 volumes : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1140206>> ;

- <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k114021k>> ;
<<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k114022z>>, consultés le 3 décembre 2023.
- 1674 BORDE, Sieur de La, *Relation exacte de l'Origine, Mœurs, Coûtumes, religion, Guerres & Voyages des Caraïbes, Sauvages des Isles Antilles de l'Amerique*, faite par le Sieur de LA BORDE, Paris, Louis Billaine, 1674 : <<https://archive.org/details/voyagecurieuxduroohenn>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1686 ŒXMELIN, Alexandre Olivier, *Histoire des Aventuriers Flibustiers et Boucaniers qui se sont signalés dans les Indes*, Paris, J. Le Febvre, 1686 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k579067>> ; <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57907k>> ; <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k114022z>>, consultés le 3 décembre 2023.
- 1694 CASTRES, M.[oïse] Caillé de, *De Wilde ou Les sauvages Caribes Insulaires d'Amerique. Histoire nouvelle par M... Caillé, de Castres*. Manuscrit récemment édité par le Musée Départemental d'archéologie précolombienne et de préhistoire, avec la collaboration de la Société d'histoire de la Martinique, 2002.
- 1698 FROGER, François, *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696 et 1697 aux côtes d'Afrique*, Paris, M. Brunet, 1698 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86195v>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1698 HENNEPIN, R.P. Louis, *Nouveau voyage d'un païs plus grand que l'Europe*, Utrecht, A. Schouten, 1698 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57911t.r=Entreprises+%C3%89tats-Unis.langFR>>, consulté le 3 décembre 2023.
- fin XVII^e – début XVIII^e ANONYME DE SAINT-VINCENT, *Description de l'île de Saint-Vincent*. Manuscrit anonyme, fin XVII^e – début XVIII^e ; réédition critique courante dans Grunberg, Bernard, Roux, Benoît et Grunberg, Josiane (éds.), *Voyageurs anonymes aux Antilles*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 279-325.
- 1722 LABAT, R. P. Jean-Baptiste, *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amerique*, Paris, Guillaume Cavelier, 1722, 6 vol. ; Paris, J.-B. Delespine, 1742, 8 vol. 1722, t. 1 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k741010>>, consulté le 3 décembre 2023. 1722, t. 2 : <<https://archive.org/details/nouveauvoyageaux09laba>>, consulté le 3 décembre 2023. 1722, t. 4 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k741041.capture>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1725 CHRETIEN, Jean, « Moeurs et coutumes des Galibi d'après une lettre inédite écrite en 1725 (Présentation de R. d'Harcourt) », dans *Journal de la Société des Américanistes*, n° 46, 1957, p. 45-66 : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jsa_0037-9174_1957_num_46_1_1103>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1730 CHARLEVOIX, le P. Pierre-François-Xavier, *Histoire de l'isle Espagnole ou de Saint-Domingue*, Paris, chez Jacques Guerin, 1730-31 : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1055822f#>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1763 CHANVALON, Jean-Baptiste Thibault de, *Voyage à la Martinique*, Paris, C.-J.-B. Bauche, 1763 : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k102016b>>, consulté le 3 décembre 2023 ; rééd. cour. : Paris, Éditions Karthala, 2004.

CORPUS SECONDAIRE

Floride

- 1563 RIBAUT, Jean, *The whole & true discoverye of Terra Florida : a facsimile reprint of the London edition of 1563, together with a transcript of an English version in the British museum*. Notes by H. M. Biggar, and a Biography by Jeannette Thurber Connor, n.l, De Land, The Florida State Historical Society, 1927 :
<<https://archive.org/details/wholetruediscoueo00riba>> ;
<<http://ufdc.ufl.edu/UF00103082/00001>>, consultés le 3 décembre 2023.
- 1566 LE CHALLEUX, Nicolas, *Discours et histoire de ce qui est advenu en la Floride, en l'an mille cinq cent soixante cinq*, MDLXVI ; rééd. : *Deuxième voyage du Dieppois Jean Ribaut à la Floride en 1565. Relation de N. Le Challeux*, Rouen, Imprimerie de Henry Boissel, 1877 :
<<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5832533g>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1567 GOURGUES [Dominique de], *La reprise de la Floride par le Cappitaine Gourgue*, dans Gaffarel, Paul, Paris, Firmin-Didot, 1875, p. 483-522 :
<https://archive.org/stream/histoiredelaflo00gaff/histoiredelaflo00gaff_djvu.txt>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1586 LAUDONNIERE, René de Goulaine, *L'histoire notable de la Floride située ès Indes Occidentales*, Paris, chez Guillaume Auvray, M.D. LXXXVI :
<<ark:/12148/btv1b86107660>>, consulté le 3 décembre 2023 ; réimpr. : s.l. [Lyon], Conseil Historique et Héraldique de France, s.d. [1946].
- 1591 LE MOYNE DE MORGUES, Jacques, *Brevis narratio eorum, quae in Florida Americae provincia Gallis acciderunt..., anno MDLXIII....* typis Ioatnnis Wecheli, sumtibus vero Theodori de Bry, 1591 : <<http://www.e-rara.ch/doi/10.3931/e-rara-28677>> ; <<http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-28677>>, consultés le 3 décembre 2023. Rééd. dans : Bouyer, Marc et Duviols, Jean-Paul (éds.), *Le Théâtre du Nouveau Monde*, Paris, Gallimard, 1992, p. 157-195.

Brésil

- 1557 THEVET, André, *Les Singularités de la France Antarctique (1557)*. Notes et commentaires par Paul Gaffarel, Paris, Maisonneuve, 1878 ; éd. critique par Frank Lestringant dans *Le Brésil d'André Thevet*, Paris, Éditions Chandeigne, 2011 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k411316v>>, consulté le 3 décembre 2023.
- 1578 LERY, Jean de, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, La Rochelle [Genève], pour Antoine Choppin, 1578, 432 p. ; 2^e éd. : Genève, 1580 ; éd. cour. : texte établi, présenté et annoté par Frank Lestringant, Paris, Librairie Générale Française, 1994 : <<ark:/12148/bpt6k52545t>> (1578) ; <<ark:/12148/bpt6k546416>> (1594), consultés le 3 décembre 2023.

CRITIQUE

- ANTOINE, Régis, *Les écrivains français et les Antilles (Des premiers Pères Blancs aux Surréalistes Noirs)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1978.
- BALMAS, Enea, *Il buon selvaggio nella cultura francese del Settecento*, Milan, Cisalpino/Goliardica, 1980.
- BARTHOLEYNS, Gil, « Introduction. Faire de l'anthropologie esthétique », dans *Civilisations*, vol. 2, n° 59, *Les apparences de l'homme*, 2011, document 1, p. 9-40 : <<http://civilisations.revues.org/pdf/2567>>, consulté le 3 décembre 2023.
- BLACHERE, Jean-Claude, « Le Nu et le Vêtu », dans Jean-François Durand et Michel Naumann (éds.), *Nudité, sauvagerie, fantasmes coloniaux dans les littératures coloniales*, 2004, p. 43-56.
- BOUYER, Marc et DUVIOLS, Jean-Paul, *Le Théâtre du Nouveau Monde : Les Grands Voyages de Théodore de Bry*, Paris, Gallimard, « Découverte Gallimard Albums », 1992, 227 p. (dont 128 p. de planches en couleur).
- BUCHER, Bernadette, *La Sauvage aux seins pendants*, Paris, Hermann, « Savoir », 1977.
- CHAFFRAY, Stéphanie, *Le corps amérindien dans les relations de voyage en Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, Thèse de doctorat : histoire : Université Laval (Québec) et Paris IV–Sorbonne (Paris), 2006 : <<https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk3/QQLA/TC-QQLA-23781.pdf>>, consulté le 3 décembre 2023.
- CHINARD, Gilbert, *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1913 ; réimpr. : Genève, Slatkine Reprints, 1970.
- DAMPIERRE, Jacques De, *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1492-1664)*, Paris, A. Picard et Fils, 1904 : <https://ia902807.us.archive.org/19/items/essaisurlessouroodamp/essai_surlessouroodamp.pdf>, consulté le 3 décembre 2023.
- DURAND, Jean-François et NAUMANN, Michel, *Nudité, sauvagerie, fantasmes coloniaux dans les littératures coloniales*, Paris, Kailash Éditions (Les Cahiers du SIELEC, n° 2), 2004.
- GAGNON, François-Marc, « “Ils se peignent le visage...” : réaction européenne à un usage indien au XVII^e et au début du XVIII^e siècles », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n° 3, 1976, p. 363-381 : <<https://www.erudit.org/fr/revues/haf/1976-v30-n3-haf2094/303545ar.pdf>>, consulté le 3 décembre 2023.
- GANNIER, Odile, *Les derniers Indiens des Caraïbes : Image, mythe et réalité. Martinique – Guyane – Guadeloupe*, Ibis Rouge éditions, 2003.
- GAFFAREL, Paul, *Histoire de la Floride française*, Paris, Librairie de Firmin-Didot, 1875 : <<https://ia903005.us.archive.org/1/items/histoiredelafl00ogaff/histoiredelafl00ogaff.pdf>>, consulté le 3 décembre 2023.
- GATA, Anca, « Les habitants des Petites Antilles dans les textes du XVII^e siècle : Voyages de Caillé de Castres et du sieur De La Borde », dans Bernard Grunberg (éd.), *À la recherche du Caraïbe perdu. Les populations amérindiennes des Petites Antilles de l'époque précolombienne à la période coloniale*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 149-162.

- GIROD DE CHANTRANS, Justin, *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique*, Neufchâtel, Imprimerie de la Société Typographique, 1785 ; rééd. : Paris, J. Tallandier, 1980.
- GRUNBERG, Bernard (éd.), *Les Indiens des Petites Antilles (Des premiers peuplements aux débuts de la colonisation européenne)*, Paris, L'Harmattan (Cahiers d'Histoire de l'Amérique Coloniale), 2011.
- GRUNBERG, Bernard (éd.), *À la recherche du Caraïbe perdu : Les populations amérindiennes des Petites Antilles de l'époque précolombienne à la période coloniale*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- LEGEAIS, Benoîte, *Le pilocentrisme de la France d'Ancien Régime : Évolution des représentations de la pilosité de François 1^{er} à Louis XVI*. Thèse de doctorat : Histoire : Université Montréal - Université Sorbonne-Nouvelle Paris 3, 2015 : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/16021/Legeais_Benoite_2015_these.pdf?sequence=4>, consulté le 3 décembre 2023.
- MAROUBY, Christian, *Utopie et primitivisme (Essai sur l'imaginaire anthropologique à l'âge classique)*, Paris, Seuil, 1990.
- OUELLET, Réal, « Canadois et Caraïbes sous le regard des chroniqueurs du XVII^e siècle », dans *Tangence*, n° 85, 2007, p. 13-27 : <<http://www.erudit.org/revue/tce/2007/v/n85/018606ar.pdf>>, consulté le 3 décembre 2023.
- PEYTRAUD, Lucien, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789. D'après des documents inédits des Archives coloniales*, Paris, Hachette, 1897 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5470713x>>, consulté le 3 décembre 2023.
- PIZZORUSSO, Giovanni, *Roma nei Caraibi: l'organizzazione delle missioni cattoliche nelle Antille e in Guyana (1635-1675)*, Rome, École française de Rome, 1995. Prefazione di Luca Codignola : <https://www.persee.fr/doc/efr_0223-5099_1995_mon_207_1>, consulté le 3 décembre 2023.
- RICHELET, Pierre, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680-1683 : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57914v>>, consulté le 3 décembre 2023.
- TOUMSON, Roger, *La transgression des couleurs : Littérature et langage aux Antilles (XVIII^e, XIX^e, XX^e siècles)*, Paris, Éd. Caribéennes, 1989.